

Les crédits

budget bien sûr qui donnait le droit à l'existence au conseil d'examen du service postal.

Alors, nous sommes dans la situation suivante: la Société canadienne des postes a bien sûr un monopole sur le service postal, un monopole qu'elle a besoin, et je le reconnais. Elle a un monopole et bien sûr, le gouvernement se distance de la Société canadienne des postes, prétendant que parce que c'est une société de la Couronne, il n'a aucun droit d'intervenir. Alors, nous avons un monopole réglementé et redevable à personne. On devrait peut-être dire qu'on a un monopole déréglementé, parce qu'en fait, il n'y a aucun règlement, semble-t-il, qui semble restreindre la Société canadienne des postes lorsqu'elle décide d'agir de la façon dont elle a agi par exemple dans le cas du bureau de poste de Dalkeith ou même ailleurs.

Ce qui me porte à dire, madame la Présidente, que pour retenir cette qualité de vie en milieu rural, le gouvernement se doit de réinstaurer cette commission ou ce conseil d'examen des services postaux.

[Traduction]

Chaque année, la Société canadienne des postes dépense 17 millions de dollars en publicité pour nous dire qu'elle livre le courrier. La plupart d'entre nous, j'en suis certain, savons que la Société des postes livre le courrier. La plupart de mes électeurs le savent. Peut-être dans certains cas, ne le livre-t-elle pas et qu'elle recourt à la publicité pour nous faire croire qu'elle le livre toujours sans exception.

Sous prétexte d'épargner 3,6 millions de dollars, le gouvernement a éliminé le Comité de réexamen du service postal qui défendait les intérêts du contribuable. Si le gouvernement s'intéressait vraiment au sort des Canadiens des régions rurales, de Dalkeith ou de toute autre petite localité aux prises avec Postes Canada, comme dans le cas dont j'ai déjà parlé, pourquoi n'a-t-il pas annulé le budget de publicité inutile de 17 millions de dollars au lieu de mettre la hache dans un service de 3,6 millions de dollars qui gardait un oeil sur les Postes afin de protéger le consommateur?

Je suis heureux d'avoir participé au débat. J'appuie mes électeurs des régions rurales et j'espère que le gouverne-

ment du Canada va enfin les traiter beaucoup mieux qu'il ne l'a fait depuis 1984.

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Depuis six mois, madame la Présidente, j'ai eu maintes occasions de discuter du service postal avec mon collègue de Glengarry—Prescott—Russell au Comité de la consommation, des corporations et de l'administration gouvernementale. Nous savons qu'un petit village rural est durement touché quand le bureau de poste ferme ses portes.

Je voudrais demander au député qui a fait au gouvernement un appel éloquent en faveur du maintien du service postal dans les régions rurales s'il sait que Dignité rurale décrit le bureau de poste comme étant le coeur de la collectivité? Croit-il que le gouvernement a la responsabilité d'afficher la présence fédérale et de maintenir un service postal dans les régions rurales?

M. Boudria: Madame la Présidente, je remercie mon collègue de sa question pertinente.

Dignité rurale a très bien défendu les droits des Canadiens des régions rurales et souligné l'importance d'y maintenir les services postaux. Mon collègue de The Battlefords—Meadow Lake n'est pas sans savoir que Postes Canada sont la seule présence fédérale dans beaucoup de régions rurales. Les bureaux de poste sont seuls à arborer le drapeau canadien comme celui que nous voyons à côté du fauteuil de madame la Présidente. Dans beaucoup de localités, le bureau de poste est le seul endroit où l'on peut voir le mot «Canada». Nous voici en train de fermer les bureaux de poste ruraux, de supprimer la présence fédérale et d'éliminer le lieu de rendez-vous des citoyens ruraux. Pis encore, la nouvelle appellation du service est tout simplement «Mail-Poste», on ne doit plus dire «Postes Canada».

Alors qu'il est très important d'appuyer l'unité nationale, je crois que le comportement de la Société canadienne des Postes est tout à fait inacceptable.

Mme Lynn Hunter (Saanich—les Îles-du-Golfe): Madame la Présidente, c'est vraiment pour moi un privilège que de pouvoir prendre la parole aujourd'hui en vue d'appuyer cette motion de mon collègue. Tout d'abord, mes observations porteront sur le préambule de sa motion, car le 21 mars c'était le centième anniversaire de naissance d'Agnes MacPhail, la première députée de la